

# COMMUNE DE SAINT PRIVAT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

- 138 DM 2 camping,
  - 139 DM 3 camping,
  - 140 Mise à jour tableau des emplois au 01/01, 01/02 et 04/04/2023,
  - 141 Embauche d'un adjoint technique territorial au 04 avril 2023,
  - 142 Régime indemnitaire RIFSEEP – IFSE et CIA,
  - 143 Demande de réduction du temps de travail de Mme Puyfagès de 35 à 24 h 50 / semaine,
  - 144 Vente à la commune de l'ancienne trésorerie,
  - 145 Maison France services : Mairie – Département – Poste,
  - 146 Aménagement de la place du champ de foire et construction d'une halle : choix d'un coordinateur SPS,
  - 147 Acquisition de matériel pour la salle multi activités,
  - 148 Bâtiment PMS,
  - 149 Vente du terrain abritant la maison de santé à la Comcom XV'D,
  - 150 Demande de subvention exceptionnelle de Xaintrie tennis de table,
  - 151 Demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire en 2023,
  - 152 Éclairage public place du champ de foire,
  - 153 Fontaine à eau école maternelle,
  - 154 Salle multi activités : travaux supplémentaires à réaliser,
  - 155 DM 7 commune,
  - 156 Aménagement Maison France services,
  - 157 Travaux place du champ de foire 2<sup>ème</sup> tranche,
- Affaires diverses.

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 15 décembre le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

**Présents** : Messieurs SALLARD, MOULIN, DUCROS, COMBE, HOURTOULE, CLAVIÈRE et Mesdames TROYA, MORVAN, FOLCH, LAJOINIE, BELVEYRE et DELPIROUX.

**Absents** : Messieurs FORETNEGRE et CHAUDIÈRES, et Madame BREUIL.

**Procurations** : Mr FORETNEGRE à Mme DELPIROUX – Mr CHAUDIÈRES à Mr SALLARD.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe MOULIN

**N° 2022 / 138**

**DÉCISION MODIFICATIVE : N° 2 CAMPING**

Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits			
Intitulé	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Intitulé	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Installations générales				2135/007	HO	600,00
Agencements et aménagements	2157/007	HO	600,00			
<b>Investissement dépenses</b>			<b>600,00</b>			<b>600,00</b>

007 achat de matériel divers

**N° 2022 / 139**

**DÉCISION MODIFICATIVE : N° 3 CAMPING**

Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits			
Intitulé	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Intitulé	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Fourniture non stockable	6061		1550,00			
Personnel affecté				6215		1550,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>1550,00</b>			<b>1550,00</b>

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS À COMPTER DU :  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 / 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2023 ET 04 AVRIL 2023**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le tableau des emplois qui est modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Cadre d'emploi: Adjoint technique territorial			
Grade:	<b>Adjoint technique contractuel 2ème classe</b>		<b>2</b>
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise			
Grade:	<b>Agent de maîtrise</b>		<b>3</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Attaché territorial</b>		<b>1</b>
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>		<b>1</b>
<b>CAE Atelier du 04/10/2021 au 03/04/2023</b>			<b>1</b>

- **Adopte le tableau des emplois qui est modifié à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Cadre d'emploi: Adjoint technique territorial			
Grade:	Adjoint technique contractuel 2ème classe	ancien effectif	2
Grade:	<b>Adjoint technique contractuel 2ème classe</b>	<b>nouvel effectif</b>	<b>3</b>
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise			
Grade:	<b>Agent de maîtrise</b>		<b>3</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Attaché territorial</b>		<b>1</b>
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>		<b>1</b>
<b>CAE Atelier du 04/10/2021 au 03/04/2023</b>			<b>1</b>

- **Adopte le tableau des emplois qui est modifié à compter du 04 avril 2023 :**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Cadre d'emploi: Adjoint technique territorial			
Grade:	<b>Adjoint technique contractuel 2ème classe</b>		<b>3</b>
	adjoint technique stagiaire 2ème classe	ancien effectif	0
	<b>adjoint technique stagiaire 2ème classe</b>	<b>nouvel effectif</b>	<b>1</b>
Cadre d'emploi: Agent de maîtrise			
Grade:	<b>Agent de maîtrise</b>		<b>3</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
	<b>Attaché territorial</b>		<b>1</b>
	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>		<b>1</b>

**N° 2022 / 141**

**EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 04/04/2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé CAE de Monsieur Frédéric Groffal prend fin au 03 avril 2023.

Le Conseil Municipal est satisfait du travail de l'intéressé et souhaite pérenniser son emploi.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à dater du 04 avril 2023,**
- **Charge Monsieur le Maire des formalités auprès du CDG19.**

**N° 2022 / 142**

**RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – IFSE ET CIA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, concernant la délibération n° 2017/129 du 30 novembre 2017, instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP, comprenant l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) :

- **Décide de modifier la décision comme suit :**

**Sont intégrés les cadres d'emploi suivants : adjoints techniques territoriaux G1 non titulaires dépendant du service public de l'emploi temporaire et autres contractuels de droit public.**

Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

La présente décision prend effet au titre de l'attribution IFSE-CIA de l'année 2022.

**N° 2022 / 143**

**DEMANDE DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME PUYFAGES DE 35 À 24H50 / SEMAINE**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme Puyfagès qui sollicite une réduction de son temps de travail de 35 h / semaine à 24 h 50 / semaine à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de transférer la demande de Madame Puyfagès aux services du CDG afin d'engager les formalités administratives associées.**

**N° 2022 / 144**

**VENTE À LA COMMUNE DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision prise par la Comcom XV'D concernant la cession du bâtiment de l'ancienne trésorerie à la commune de Saint Privat.

Le montant de la cession est fixé à 90000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire l'acquisition du bâtiment de l'ancienne trésorerie,**
- **Approuve le montant de la vente fixée à 90000 €,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires sur le BP 2023 – article 21318,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte entre la Comcom XV'D et la commune.**

N° 2022 / 145

**MAISON DES SERVICES : MAIRIE – DÉPARTEMENT – POSTE**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons engagé, début 2022, avec les services de l'état, du département, de la communauté de communes et de la poste une réflexion sur le devenir des services publics constatant une réduction inquiétante de ces services de proximité sur notre commune et plus largement sur le territoire de xaintrie blanche (La trésorerie est fermée depuis 2017; la poste, confrontée à une baisse régulière de sa clientèle, réduit chaque année ses heures d'ouverture de bureau; la mairie ne peut plus instruire les demandes de carte d'identité ou de passeport). Devant cette constatation, l'idée de créer une maison des services publics permettant une mutualisation des moyens, une réduction des coûts de fonctionnement et un accès facilité aux concitoyens nous paraît pertinente.

Par délibération n° 2022/56 le Conseil Municipal a confié à Corrèze ingénierie une mission d'assistance technique à maître d'ouvrage afin de réaliser une étude de faisabilité prenant en compte les aspects techniques et fonctionnels concernant la création d'une maison des services dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Cette étude réalisée aujourd'hui fait ressortir la faisabilité du projet pour un montant de coût d'opération estimé à 370 000 € HT.

Parallèlement et suite à diverses réunions, les partenaires impliqués dans la concertation (État, Département, Poste, Communauté de communes) ont donné, à ce jour, leur accord pour une telle mutualisation permettant aujourd'hui la poursuite du projet.

Monsieur Deveix, chef de projet à l'appui aux transformations de la Poste, invité à la réunion, nous fait part des modalités de transformation du bureau de poste en agence postale. Il nous précise que par convention et sur une période de 18 ans renouvelable, la poste interviendra matériellement et financièrement pour les investissements nécessaires et le fonctionnement du bureau de poste transféré à la maison des services.

Monsieur Hourtoule fait part de son désaccord concernant la transformation de la poste en agence postale, à l'initiative de la commune, considérant que celle-ci participe ainsi à la destruction du service public.

Monsieur le Maire précise qu'au contraire, grâce à une ouverture de bureau beaucoup plus conséquente qu'aujourd'hui, cette solution offrira un meilleur service à nos concitoyens.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve le projet de création d'une maison des services, labellisée France services, dans les locaux de l'ancienne trésorerie rue des tours de Merle et regroupant la mairie, les services de l'état, du département et de la poste.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

N° 2022 / 146

**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE ET CONSTRUCTION D'UNE HALLE  
CHOIX D'UN COORDINATEUR SPS (SÉCURITÉ PROTECTION SANTÉ)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du champ de foire et de construction d'une halle, il est nécessaire de faire appel à une agence de coordination dans le cadre d'une mission SPS. Ainsi, 3 bureaux ont été contactés et invités à nous faire parvenir leurs offres :

- Jean Michel LEYRAT à Tulle : 2670.00 € HT soit 3204.00 € TTC,
- Socotec constructions à Brive : 2880.00 € HT soit 3456.00 € TTC,
- Dekra à Brive : Pas de proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix et 3 abstentions :

- **Retient la proposition de Monsieur Jean Michel Leyrat, s'élevant à 2670.00 € HT et 3204.00 € TTC,**
- **Décide de confier la mission de SPS à Monsieur Jean Michel Leyrat à Tulle 19,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 21318 programme 329 du budget principal.**

**N° 2022 / 147**  
**ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA SALLE MULTI ACTIVITÉS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis recueillis pour équiper la salle multi activités en cours de construction :

Devis KCE à Brive :

-	sono avec 6 enceintes et table de mixage	6107.94 € TTC
-	éclairages	3372.44 € TTC
-	vidéo projecteur et écran	4671.29 € TTC
-	TOTAL	14151.67 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **Décide de solliciter d'autres devis pour le même type de matériel,**
- **Décide de solliciter une aide du Crédit Agricole pour financer cette opération,**
- **Charge Monsieur Combe Francis d'entreprendre les démarches auprès de l'agence du Crédit Agricole de Saint Privat.**

**N° 2022 / 148**  
**BÂTIMENT PMS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société PMS a été déboutée en appel concernant la vente du bâtiment situé route d'Argentat.

La commune qui s'était portée acquéreur pour la somme de 5000 € en devient définitivement propriétaire.

Monsieur Decemme, huissier de justice à Brive, est désigné pour la liquidation des biens stockés à l'intérieur du bâtiment et la date de la vente aux enchères est fixée au 22 décembre 2022.

**N° 2022 / 149**  
**VENTE DU TERRAIN ABRITANT LA MAISON DE SANTÉ À LA COMCOM XV'D**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision de la Comcom XV'D concernant l'achat d'une partie du terrain cadastré AT 33, pour une superficie d'environ 2600 m<sup>2</sup>, sur lequel a été construit la maison de santé de Saint Privat.

Le montant de la vente est fixé à 45000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de vendre le terrain abritant la maison de santé à la Comcom XV'D, au prix de 45000 €,**
- **Désigne Maître Rivière, notaire à Saint Privat, pour établir l'acte de vente,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte entre la commune et la Comcom XV'D.**

**N° 2022 / 150**  
**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE XAINTRIE TENNIS DE TABLE**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'Association Xaintrie tennis de table, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour financer l'acquisition de 2 tables de tennis de table. La dépense s'élève à 1404.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € pour financer l'acquisition des 2 tables,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 657 du BP 2022.**

**N° 2022 / 151**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE SCOLAIRE EN 2023**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de participation adressée par le collège Raymond Cortat à Pleaux, pour participer financièrement aux frais d'organisation d'un voyage scolaire à Paris du 20 au 23 février 2023 pour les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 40 € au collège Raymond Cortat à Pleaux, pour le voyage scolaire de l'élève Morgane Plaze, scolarisée en classe de 4<sup>ème</sup>.**

La dépense sera imputée sur l'article 657 du budget principal 2022.

**2022 / 152**  
**ÉCLAIRAGE PUBLIC PLACE DU CHAMP DE FOIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude établie par le bureau Dejante concernant l'éclairage public de la place du champ de foire. Le montant des travaux est estimé à 34581.59 € TTC et le montant de la participation communale s'élève à 14409.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le montant de la participation communale s'élevant à 14409.00 €,**
- **Décide de prévoir les crédits nécessaires sur le BP 2023, article 2041582.**

**N° 2022 / 153**  
**FONTAINE À EAU ÉCOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement de la fontaine à eau de l'école maternelle et présente le devis de la SARL Hagueron s'élevant à 2479.00 € HT soit 2974.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de faire réaliser les travaux de remplacement de la fontaine à eau,**
- **Approuve le devis de la SARL Hagueron s'élevant à 2479.00 € HT soit 2974.80 € TTC,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 61522 au budget principal 2023,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.**

**N° 2022 / 154**  
**SALLE MULTI ACTIVITÉS TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À RÉALISER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir divers travaux supplémentaires concernant la construction de la salle multi activités, à savoir :

- Cuve de rétention des eaux pluviales 5000 litres, devis entreprise Terracol TP à Argentat 19 : 5536.75 € HT soit 6644.10 € TTC,
- Fourniture et pose d'un surpresseur WILO, devis JJSS à Saint Pantaléon de Larche 19 : 1550.00 € HT soit 1860.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve les devis présentés, à savoir :**
  - Terracol TP : cuve de rétention eaux pluviales 5536.75 € HT 6644.10 € TTC,
  - JJSS : surpresseur WILO 1550.00 € HT 1860.00 € TTC,
- **Décide de faire réaliser les travaux,**
- **Approuve le financement de l'opération comme suit :**
  - Dépense 7086.75 € HT 8504.10 € TTC
  - Recette – fonds propres 7086.75 € HT 8504.10 € TTC
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel et signer les avenants au marché.**

**N° 2022 / 155**

**DÉCISION MODIFICATIVE : N° 7 COMMUNE**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Intérêts réglés à échéance				66111		1,00
Bourses et prix	6714		1,00			
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>1,00</b>			<b>1,00</b>

**N° 2022 / 156**

**PROJET AMÉNAGEMENT MAISON FRANCE SERVICES**

La commune de SAINT PRIVAT souhaite réaliser le réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie pour le regroupement des services publics.

Dans ce cadre et s'agissant d'un projet incluant de nombreux enjeux (techniques, administratifs, financiers, calendaires, ...) et en l'absence de personnel communal disponible ayant les qualifications nécessaires, la commune souhaite sécuriser la bonne mise en œuvre de ce projet en mobilisant un prestataire externe à même de réaliser ses missions.

D'autre part, étant adhérents à Corrèze Ingénierie, il est bien entendu possible de missionner directement ces derniers.

Ainsi, une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous a été transmise, afin de bénéficier de la prestation au plus tôt pour tenir le calendrier de dépôt de demandes de subventions auprès de l'État DETR 2023 et pour réaliser les travaux dès 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **Décide le principe de réalisation du projet de réaménagement des locaux de l'ancienne trésorerie pour le regroupement des services publics ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence départementale Corrèze Ingénierie, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).**
- **Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet visé, dont notamment, dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics, à consulter tous prestataires nécessaires (maitre d'œuvre, coordonnateur SPS, bureaux de contrôle, diagnostics, ...).**
- **Autorise Monsieur le Maire à intervenir auprès de partenaires financiers et à solliciter les subventions correspondantes**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants et assurer l'exécution de la présente délibération.**

**N° 2022 / 157**  
**TRAVAUX PLACE DU CHAMP DE FOIRE 2EME TRANCHE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de financement concernant la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur la place du champ de foire :

Montant des travaux	214669.02 € HT soit	257602.82 € TTC
DETR 40% de 200000 (Au titre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics, voirie et désimperméabilisation des sols)		80000.00 €
Bonus développement durable 5% de 200000		10000.00 €
Département (+ éventuellement dispositif surcoût : montant non connu)		37500.00 €
AEAG		42552.00 €
Fonds propres		87550.82 € dont TVA 42933.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- **Approuve le plan de financement présenté,**
- **Sollicite l'attribution des subventions :**

DETR 2 <sup>ème</sup> tranche et Bonus développement durable	<b>90000.00 €</b>
Département	<b>37500.00 €</b>
AEAG	<b>42552.00 €</b>
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention et à intervenir.**

**AFFAIRES DIVERSES**

- ✓ Aménagement de la place du champ de foire :  
Mr Moulin, adjoint chargé des travaux, dresse le point d'avancement du chantier. Les travaux côté Poste seront engagés en janvier 2023 avec le déplacement de l'abri scolaire. Une réunion est programmée dès le 19 janvier 2023.  
Mr Alexandre Theil avait demandé l'installation de bordures basses devant la pâtisserie, mais cela n'est pas envisageable en raison de l'aménagement de places de parking devant la Poste.  
Le mur du jardin public a disparu et une marche le remplacera.
- ✓ Cessation d'activité de Lydia Besse :  
Fournisseur de fruits et légumes à la cantine scolaire. Elle sera remplacée par Mr Mathieu Vert.
- ✓ Salle multi activités :  
Une dalle de béton quartzée a été coulée. Les entreprises seront en congés pour la fin de l'année et la fin des travaux est prévue pour le mois de mars 2023.
- ✓ Maison de santé :  
Mr Moulin suggère d'organiser une visite des locaux pour les élus, à voir avec la Comcom XV'D. Actuellement, s'installeraient au sein de la maison de santé : 1 médecin, 1 kiné, 1 cabinet d'infirmières, 1 podologue et des permanences de spécialistes.
- ✓ SCOT-PLUI :  
La Comcom XV'D a décidé de créer un PLUI au niveau de son territoire. Les possibilités de classement en zone constructible s'avèrent très limitées.

En centre bourg, les chances sont plus grandes de se voir classer en zone constructible que dans les zones plus isolées.

Une étude est actuellement en cours et chaque mairie doit faire connaître les projets dont elle a connaissance.

✓ OPAH :

Opération d'aide à l'amélioration de l'habitat pour propriétaires bailleurs ou occupants. Des permanences seront organisées alternativement à Saint Privat et Argentat. Prochaine permanence à Saint Privat : le 06 janvier 2023 puis en mars, mai et juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.